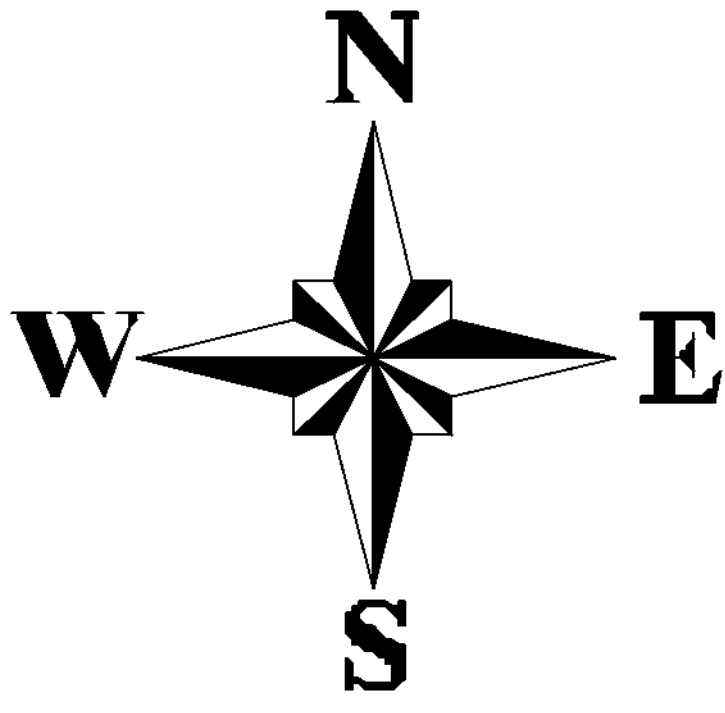


COMMUNE DE  
LA RUE SAINT PIERRE

ELABORATION DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME



APPROBATION

4

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 28 mars 2019 approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme

Le Maire,

PLAN DE ZONAGE

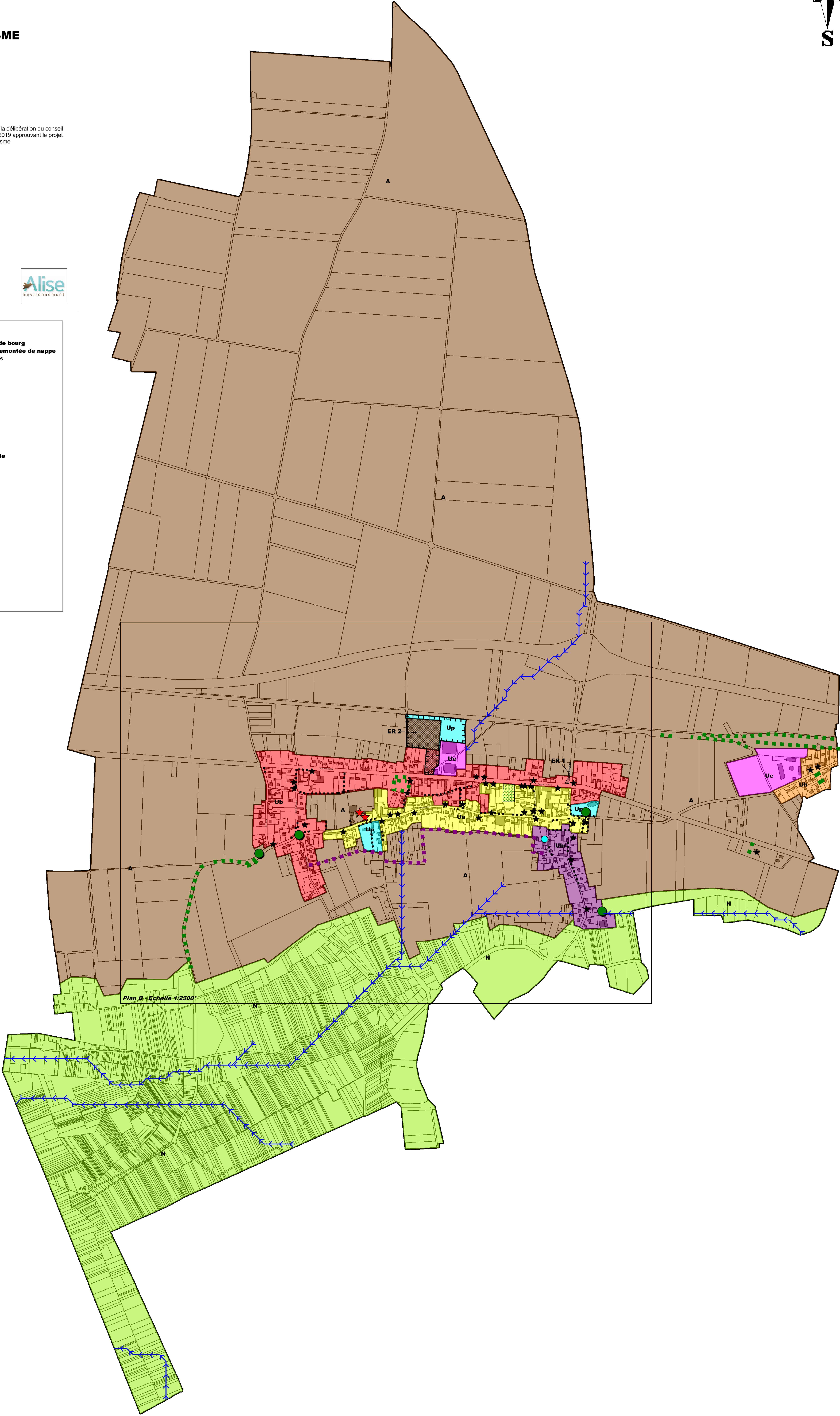
Plan A - Echelle 1/5 000°



Etudes et conseils en urbanisme  
2, Rue Georges Chekroun - BP 4 - 76340 Blangy sur Bresle  
Tél : 02 78 77 02 87 - Email : courriel@espacurba.fr



- Zonage**
- Ua : Zone urbaine du coeur de bourg
  - Ub : Zone urbaine résidentielle d'extension du coeur de bourg
  - Ubr : Zone urbaine concernée par un phénomène de remontée de nappe
  - Ue : Zone urbaine réservée aux activités économiques
  - Uh : Zone urbaine de hameau
  - Up : Zone urbaine d'équipements publics
  - A : Zone agricole
  - N : Zone naturelle
- Prescriptions réglementaires**
- Emplacements réservés - Article L.151-41 du code de l'urbanisme (Bénéficiaire : La commune)
  - ER1 : Aménagement et sécurisation d'un carrefour
  - ER2 : Création d'équipements publics
  - Espace boisé classé au titre de l'article L.113-2 du code de l'urbanisme
  - Protection des arbres remarquables au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
  - Protection des haies et alignements d'arbres au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
  - Mare à protéger au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
  - Protection du patrimoine bâti au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
  - Protection des murs de clôture au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
  - Bâtiments agricoles pouvant changer de destination suivant l'article L.151-11 code de l'urbanisme
  - Cheminement piéton à conserver au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme
  - Orientations d'aménagement et de programmation
- Enjeux Environnementaux**  
(source: DDT60)
- Axes de ruissellement





## APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 28 Mars 2019 approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme

## PLAN DE ZONAGE

**Espac'urba**



→ **Axes de ruissellement**